L'ALENA innove en ce qui concerne le règlement des problèmes environnementaux, comme aucun autre accord commercial ne l'a fait jusqu'ici.

Par exemple, il autorise expressément la participation d'experts scientifiques au règlement des différends commerciaux. Il précise que les pays signataires ne peuvent abaisser les normes environnementales pour attirer des investissements chez eux.

Par-dessus tout, l'ALENA stipule qu'il appartient à tous les partenaires de préserver et de consolider leurs normes environnementales.

Dans son préambule où sont énoncés ses grands objectifs, l'ALENA confirme l'engagement des trois pays à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des travailleurs, ainsi qu'à renforcer et à faire respecter les droits de ces derniers.

Le Canada est résolu à poursuivre des entretiens trilatéraux sur l'environnement et les normes du travail avec le Mexique et les États-Unis. Ces entretiens renforceront la coopération trilatérale en matière d'environnement et amorceront un dialogue franc sur les lieux de travail dans le nouveau marché nord-américain.

L'ALENA a véritablement favorisé la mise en lumière des dossiers de l'environnement et du travail. Avant les négociations, le Canada était lié par divers accords bilatéraux sur ces questions avec le Mexique, mais les entretiens commerciaux ont débouché sur un programme plus complet de discussions trilatérales.

Sans l'ALENA, nous ne serions sans doute pas aujourd'hui en train de préparer la mise sur pied d'une commission nord-américaine de l'environnement. Celle-ci pourrait fort bien être chargée d'harmoniser les normes environnementales à la hausse, de fixer des seuils pour des polluants en particulier, de promouvoir la science et les techniques écologiques, et de sensibiliser davantage le grand public aux questions environnementales.

Dans le dossier du travail, nous allons réclamer la création d'une instance trinationale qui s'efforcerait d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie dans les trois pays. Un tel organisme contribuerait à atteindre l'objectif de l'ALENA, qui est de protéger, d'améliorer et de renforcer les droits fondamentaux des travailleurs.

Tout au long des négociations sur l'ALENA et dans les entretiens sur les accords additionnels, nous avons pu compter sur les connaissances et l'expertise des provinces, des organismes syndicaux et des groupes de protection de l'environnement. Ils ont énormément aidé le gouvernement à élaborer et à mettre au point son programme. Et il continuera d'en être ainsi à mesure que les pourparlers sur le travail et l'environnement progresseront dans les semaines à venir.